

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL
COMMUNE D'EVRIQUET
SEANCE DU 30 SEPTEMBRE 2026**

Envoyé en préfecture le 15/10/2026
Reçu en préfecture le 15/10/2026
Publié le
ID : 056-215600560-20260930-20263009004-DE

L'an deux mille vingt-six, le 30 septembre 2026 à 19 heures, le conseil municipal de la commune d'Evrignet régulièrement convoqué, s'est réuni à la mairie sous la présidence de Mme COUTANT Sophie, Maire.

**Nombre de membres
du Conseil Municipal : 11
En exercice : 11
Présents : 9
Votants : 10**

Étaient présents : Mme COUTANT Sophie, Mme COINTET Vanessa, M. PICARD Dominique, Mme EON Christine, M. FLAGEUL Olivier, Mme CESMAT Laurence, M. ADAM Michel, Mme LACOMBE Delphine, M. DENOUAL Mickaël, Mme GUIL Aurélie.

Étaient absents : M. GUILLEMOT Jean-Claude pouvoir à Mme COUTANT Sophie

Date de convocation :
23 septembre 2026

Secrétaire de séance : Mme COINTET Vanessa

4/ Convention de moyens d'accès aux services facultatifs proposés par le centre de gestion du Morbihan

Mme Le Maire informe le Conseil Municipal que Le Centre de Gestion du Morbihan, au-delà du champ d'intervention de ses missions obligatoires et comme l'y autorise le Code Général de la Fonction Publique territoriale, développe, au service des employeurs publics, des services facultatifs en vertu des articles L. 452-40 à L. 452-48 du CGFP.

Ces missions facultatives sont mises en œuvre sur décision du Conseil d'Administration. Indispensables au bon fonctionnement des collectivités et établissements publics, ces services facultatifs contribuent à faciliter, délivrer et développer un service public local de qualité et à moindre coût du fait de l'utilisation en commun de moyens humains et matériels au niveau départemental.

L'accès à ces missions est assujéti à la signature d'une convention générale d'utilisation organisant les modalités d'intervention et les dispositions financières

Mme le Maire donne connaissance de la convention au Conseil Municipal.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité :

- Autorise Mme Le Maire à signer ladite convention.

Pour copie conforme.
Fait et délibéré à Evriguet
Le 30 septembre 2026
Le Maire

